



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°09-2026

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT GRATUITE DES ENTREES A LA CURE
LES 27 et 28 FEVRIER 2026

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n° 62/2025 du 12 décembre 2025 portant modification des tarifs municipaux culture et patrimoine ;

ARRETE

Article 1 :

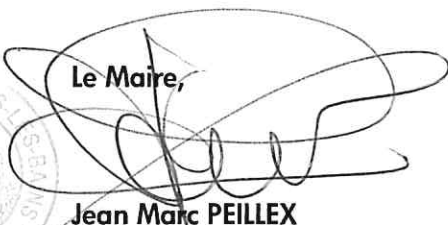
Dans le cadre de l'exposition restitution des résidences d'artistes organisés par l'association l'Envers des Pentes, les entrées à la Cure seront gratuites :

Vendredi 27 et samedi 28 février 2026

Article 2 :

Monsieur le Maire de Saint Gervais les Bains et Madame La Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 20/02/2026


Le Maire,
Jean Marc PEILLEX



Mis en ligne le 20-02-26

Télétransmis le 20-02-26

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33